

ÉDUCATION

societe.union@sonapresse.com

Les APE veulent un meilleur partenariat avec l'Éducation nationale

S.A.M.
Libreville/Gabon

La gratuité de la scolarité a remis la question du rôle et de l'importance des associations des parents d'élèves sur la table. Le président de la Fédération nationale des associations des parents d'élèves et étudiants du Gabon (Fenapeg), René Mezui Menie, a dû, vendredi dernier, dans une note d'information, rappeler que la décision du Comité de la Transition et la restauration des institutions (CTRI), relative à la gratuité des frais d'inscription au sein des établissements publics et confessionnels, n'interdit pas aux Associations des parents d'élèves

(APE) de prélever les cotisations auprès de leurs membres. "Nous sommes le troisième acteur du système éducatif gabonais. Or, nous avons l'impression que l'on veut nous mettre de côté. Dans l'arsenal qui entre dans le cadre des frais d'inscription, les éléments permettant aux APE d'exercer n'existent pas. Au point que des parents pensent que les associations peuvent disparaître. Si on veut retirer les APE du système éducatif, il faut aussi qu'on accepte que les enseignants vacataires ne soient plus payés par les associations de parents d'élèves ou qu'ils ne construisent plus de salles de classe", a-t-il déclaré un peu plus tard sur un plateau de télévision.

Sur la question des vacataires, Aurel Mabika, président provincial Estuaire de la Fenapeg, s'est fendu d'un post. Ces paiements sont effectifs "au lycée national Léon-Mba, au CES Léon-Mba 1, au CES Léon-MBA II, au lycée technique de Bikelé, au CES Enset B, au CES PAO, à Raymond-Boucka, au lycée Nelson-Mandela et dans la quasi-totalité des établissements de Libreville sans faire mention de ceux de l'intérieur du pays qui souffrent d'un manque criant d'enseignants, de gardiens, de lieux d'aisances et parfois même de salles de classe". Il réclame également une meilleure considération de la part du ministère de l'Éducation nationale qui voit les fédérations de parents d'élèves comme un partenaire "non essentiel". Et ce, au regard du traitement que ce dernier leur réserve depuis près d'un an maintenant.



Photo: DR/L'Union

René Mezui Menie, président de la Fédération nationale des associations des parents d'élèves et étudiants du Gabon (Fenapeg).

ESSR : qu'en est-il de l'éducation à la sexualité dans les programmes scolaires ?

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

Il y a encore quelques mois, avant la fermeture des classes, les parents d'élèves fustigeaient le contenu des programmes inhérents à l'enseignement de l'Éducation à la santé sexuelle et de la reproduction (ESSR), porté par le ministère de l'Éducation nationale. Les parents disaient être contre l'introduction de l'éducation sexuelle aux enfants. Il leur avait été répondu que les enseignements dispensés étaient spécifiquement adaptés à l'âge des jeunes apprenants. Un communiqué du ministère de l'Éducation nationale spécifiait que "les éléments querellés sont contenus dans le guide de l'Enseignant de l'ESSR, conçu en 2012, qui est un outil pédagogique destiné à l'usage exclusif de l'enseignant en vue de la préparation des enseignements, tout en respectant scrupuleusement les programmes et les progressions officiels. À ce propos, les progressions à dérouler pour le niveau de 5e au secondaire ne mentionnent pas la tendance homosexuelle telle que déclinée dans certains écrits". Il ressort finalement que "l'ESSR



Photo: RHA/L'Union

Une véritable communication pourrait mieux expliquer l'intérêt de ces enseignements dans les programmes.

visé principalement à préparer les élèves à une bonne gestion de la phase d'adolescence, de façon à leur éviter le décrochage scolaire, les grossesses précoces, les infections et autres maladies sexuellement transmissibles. Dans cette optique, cet enseignement permet aux élèves d'acquérir des connaissances, de développer des compétences et des valeurs leur permettant d'avoir une santé sexuelle saine et d'afficher des comportements socialement et intellectuellement responsables". Côté enseignant, il n'y aurait aucun souci à se faire. Cet imbroglio serait dû à une mauvaise communication de la part des autorités. "Il est vrai qu'il s'agit d'éducation à la santé sexuelle mais il n'est nullement l'occasion de pervertir les enfants ou de leur instruire des pratiques

homosexuelles quelconques", soutient une enseignante. Pour Mme Mekoui, "il est question d'aborder des sujets tabous dans des cas pratiques de classe, tout cela réglementé par la tutelle. Afin de sensibiliser au plus tôt nos enfants sur la connaissance de leur corps, mais aussi des dangers liés au sexe. En ce qui concerne le français par exemple, il aurait été question par exemple dans une étude de texte d'aborder le sujet de l'inceste, des relations dans une famille et les comportements à proscrire". Quoi qu'il en soit, et au vu des diverses interprétations qui ont encore cours, la tutelle devrait mener, l'accentuer même, une campagne de communication, soutenue par les associations de parents d'élèves.

Lieux d'aisances : un problème qui reste entier



Photo: FBEM

Voici ce à quoi ressemblent bon nombre de lieux d'aisances dans nos établissements scolaires.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

DANS une totale insalubrité à certains endroits, inexistantes ou défectueuses dans d'autres, les lieux d'aisances au sein des établissements scolaires au Gabon demeurent un problème au sein du système éducatif. Une enquête réalisée en juin 2021 par le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec la Banque mondiale et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) avait révélé que 52,3 % de sanitaires étaient non fonctionnels. En dépit des appels d'offres lancés par la tutelle aux différentes rentrées scolaires pour améliorer l'hygiène à l'école,

la problématique est restée entière, contraignant, parfois, nos jeunes apprenants à se soulager dans la nature. 437 cabines ont été réhabilitées dans le cadre du programme national de construction des lieux d'aisances, sur financement propre de l'État gabonais. "Ce qui reste non satisfaisant à en juger par le nombre croissant des établissements qui naissent et la population scolaire galopante", reconnaît la ministre de l'Éducation nationale, Camélia Ntoutoume-Leclercq. Des efforts sont mis en œuvre pour poursuivre cet élan, affirme-t-elle. "Cependant, nous travaillons aussi avec l'Agence française de développement (AFD) sous forme de prêt à l'État".